

La rentrée scolaire effective mais à quand les Exétats '93

A quand les examens d'Etat que les finalistes du cycle secondaire présentent depuis 1987 au cours des mois de juin-juillet ? Le Sud-Kivu, avec ses 5.191 candidats à ces épreuves, autodidactes et finalistes de l'année scolaire 1992-1993 tout compris, attend depuis juillet 1993.

A l'heure où se préparent ces épreuves, il y a lieu de croire qu'elles n'auront lieu qu'en décembre car beaucoup d'universités et instituts supérieurs pédagogiques et techniques publics projettent déjà leur rentrée académique en janvier 1994.

Selon le confrère kinois Le Soft, dans sa livraison du 10 septembre 1993, rien n'a encore été fait par le gouvernement Birindwa pour l'organisation matérielle de la session. "Il n'a pas encore débouqué les fonds nécessaires à la couverture de toutes les charges et attendrait la décision finale du parlement", un parlement auquel l'inspection générale avait demandé une augmentation du budget en fonction de la dévaluation du zaïre-monnaie. Selon la même source, le questionnaire d'examen n'a même pas encore été composé par l'inspection générale de l'EPSP, faute de moyens financiers qu'exigent les compositeurs, et les imprimeurs. Le logement des compositeurs leur restauration, transport et per diem, d'autant que la majorité d'entre eux viendront des régions.

A quand donc la composition du questionnaire de l'examen, son impression, son emballage, son expédition aux 11 inspections principales régionales ? Et pédagogiquement aussi. Comment ces élèves qui relisent leurs cours au Sud-Kivu depuis avril-mai s'y prendront-ils, six, sept mois plus tard ?

Signe de temps, pensent non sans raison ceux qui sont titillés à se demander s'il n'est pas grand temps de passer au fédéralisme, en commençant par l'organisation des examens de fin de cycle secondaire par chaque Etat fédéral.

Tous les élèves et enseignants de l'EPSP au Sud-Kivu ont repris le chemin de l'école. Les tout derniers le lundi 18 octobre 1993. Avec des garanties que les parents des élèves, qui ont dépassé les lamentations et les prières de demande de bédiction, assureront à la place de l'Etat zaïrois la paie des salaires majorés des enseignants sous forme de primes mensuelles ou trimestrielles. Que des sacrifices humains, pour une année scolaire dont l'incertitude des lendemains intrigue parents et élèves finalistes ?

C'est d'ailleurs cet aspect financier qui constitue le noeud de discorde et le point de nombreux malentendus et jérémiades de plus d'un parent. D'une part, l'on constate qu'il vient de se créer au Sud-Kivu 3 catégories de parents. Ceux dont les enfants ne peuvent pas étudier car incapables de répondre à la demande des chefs d'établissements scolaires en ligne avec les parents nantis. Ceux dont les enfants ne suivent que les cours parfois indigestes des écoles publiques, moins coûteuses que les privées (3ème catégorie) où la devise, est de mise !

Cette nouvelle classification sociale est plus grave dans certaines écoles catholiques où la prime des enseignants est payée à la tête du client ! Visiblement la rentrée scolaire 1993-1994 s'est effectuée sur fond de crise morale et de moult injustices sociales causées par la démission du pouvoir public et l'absence au pays d'un gouvernement responsable.

Imata Raphaël Déwen

Pourquoi cette hausse des prix de carburant

Que se passe-t-il dans la profession pétrolière au Zaïre, principalement à l'Est du pays ? Notamment au Kivu où l'enclavement accentue la crise du carburant du fait que les indicateurs économiques sont au rouge ? Jua a analysé le phénomène à partir des données historiques afin d'émettre un certain nombre de considérations susceptibles d'aider les décideurs. Une série de rencontres avec les professionnels du carburant, dont nombreux ont préféré garder l'anonymat, nous a permis d'étoffer cet article.

Les pétroliers traditionnels ont toujours fonctionné grâce aux banques, en utilisant les licences d'importation. Ils déposaient l'équivalent en zaïre-monnaie dans leurs banques ou à la Banque centrale pour obtenir les devises de la banque du Zaïre. Les opérations se faisaient avec le banquier étranger du pétrolier endéans 90 jours.

Depuis que le système bancaire ne fonctionne plus et que l'insécurité s'est installée dans le pays, les pétroliers traditionnels ont cessé d'importer le carburant à l'Est du Zaïre. Ils concentrent leurs efforts à Kinshasa, dans le Bas-Zaïre et dans une moindre importance au Shaba à cause de la Gécamines-exploitation et de la SFE. Car les devises ne peuvent être cherchées et obtenues qu'au marché noir où les fluctuations du taux de change jouent au yoyo !

Cette situation chaotique a permis à ceux qui pouvaient attraper facilement des devises au marché noir grâce à la vente de l'or de s'intéresser au commerce du carburant dans l'Est du Zaïre, principalement à Bukavu dans le Sud-Kivu, car les pétroliers traditionnels n'avaient pas à satisfaire la demande par manque de devise.

Selon les dernières statistiques, entre 1986-1987, la demande pétrolière de l'ensemble du Zaïre se chiffrait à 20 millions de dollars US par mois pour

couvrir ses besoins. Souvent, les pétroliers n'obtenaient que 8 millions après une sélection préférentielle qui pénalisait ceux qui n'avaient pas des relations dans les sphères gouvernementales. Au plus fort de la crise, l'Etat privilégiait Kinshasa, la région du Shaba et le Bas-Zaïre ou étaient concentrées la plupart de nos industries. Le Kivu était dès lors mal approvisionné.

C'est ainsi que les hommes d'affaires regroupés au sein de L'Aneza se sont adressés à l'autorité régionale pour qu'elle sensibilise l'autorité centrale en vue d'obtenir les autorisations spéciales (importation directe) sans passer par les banques. Voilà, l'origine de la présence au Sud-Kivu des pétroliers informels ou privés dont la région en a grand besoin.

Mais, cette présence salutaire pour le Sud-Kivu est liée à la hausse régulière des prix du carburant, pourquoi ? En effet, ces fluctuations des prix du carburant sont liées à celle de la monnaie. Autour des années 1980 et 1983, le zaïre-monnaie était plus ou moins stable et l'on pratiquait à travers le pays le même prix de carburant ce système a été abandonné pour adopter les prix du carburant selon la localité et en tenant compte des distances. Puisque le zaïre-monnaie ne cesse de perdre sa valeur de change par rapport au dollar américain, les hommes d'affaires ont tout intérêt à réajuster les prix, sinon ils fermeront boutique. Bien qu'il ait des efforts de dégrèvement des taxes à l'importation de carburant à l'Est cela n'affluant pas dans le sens de la baisse ni dans la stabilisation du prix du carburant.

Comment résoudre cet épineux problème du carburant qui justifie la flambée des prix sur le transport et d'autre produits importés ou manufacturés ? Le meilleur remède est de restaurer le système bancaire traditionnel et de relancer la production après les pillages. Il est difficile d'importer sans les banques.

Si l'Etat laisse aux pétroliers traditionnels ou informels de chercher leurs devises au marché noir, il leur sera difficile d'assurer une certaine stabilité des prix du carburant. Il faut que l'Etat accorde une attention particulière aux sociétés pétrolières où il obtient 40% des parts. En privilégiant les pétroliers privés ou informels, l'Etat ne cesse de léser ses propres intérêts. Certes, les pétroliers informels rendent d'énormes services à l'Etat du Zaïre, principalement à Bukavu. Cependant, ces opérateurs économiques doivent s'efforcer à respecter certaines exigences. Notamment dans le mode de fixation des prix !

L'Etat impose aux sociétés traditionnelles une fiscalité très présente, alors que les pétroliers informels ou privés ne payent que quelques taxes (droits d'entrée, taxe régionale). Par conséquent, les pétroliers traditionnels ne peuvent pas vendre leurs produits très cher à cause de cette fiscalité alors que les privés se frottent les mains et profitent de l'abaissement. En soumettant tous les pétroliers au même régime, l'Etat soutire également beaucoup d'argent pour l'amélioration de l'infrastructure de transport... Le gouvernement doit également avoir une politique de stock-tampon pour éviter la rupture que le pays a connue dernièrement dans les stations d'essence. C'est dire que l'avenir de la profession pétrolière est celui de l'économie nationale.

Bukavu est inondé en carburant mais l'Etat par ses arrêtés et autres mesures exonératives ne favorise pas la concurrence des prix et ne parvient pas à donner avec précision le volume de carburant importé mensuellement ou annuellement. Surtout que la plupart des compagnies et personnes importatrices opèrent dans l'informel et échappent à la fisc et diverses obligations légales.

Imata Raphaël Déwen

Les négociations existent-elles encore ? Un extrait du protocole d'accord à signer

Les négociations existent-elles encore ? Oui ! Mais, il y a un blocage. L'USORAL soutient que Tshisekedi doit signer le protocole d'accord et demeurer à la tête du gouvernement de transition. Le FPC constate que l'on a évolué puisque l'ordre institutionnel de la transition est là et que le HCR-Parlement doit se charger du choix du Premier ministre ! Le blocage est à ce niveau. Voici l'extrait du protocole d'accord qui doit être ratifié par les deux parties.

Le protocole d'accord relatif aux négociations du Palais du peuple devrait être signé il y a plusieurs semaines entre les Forces politiques du Conclave (FPC) et l'Union sacrée de l'opposition radicale et alliés (USORAL). Hélas, les parties en présence n'étaient plus tombées d'accord non pas sur ce texte dont nous publions de larges extraits mais sur la personne du chef de gouvernement de transition. Les FPC estiment que Birindwa en place peut, si besoin est, se porter candidat Premier ministre en recourant au HCR-Parlement de transition. Il en va de même pour Tshisekedi s'il veut se considérer Premier ministre selon le nouvel accord. Seul le HCR-Parlement décidera de son sort, et pourra lui conférer une nouvelle légitimité. Cette thèse n'est pas partagée par l'USORAL qui soutient Tshisekedi, son chef de file, légitimé par la CNS. Une troisième voie serait proposée par la France dont le chef de l'Etat, M. François Mitterrand a déclaré, à l'île Maurice lors du 5ème sommet de la Francophonie que la France, son pays, renvoie dos à dos Tshisekedi et Birindwa et préfère soumettre la désignation d'un Premier ministre neutre au HCR-Parlement de transition avant d'aller aux élections. Le texte non signé circule déjà dans les cercles politiques de Kinshasa et est même publié dans certains journaux kinois.

Cependant, il pourrait subir des amendements avant sa signature.

Le protocole d'accord met fin au doublement des institutions de l'Etat et clarifie le cadre de la transition. Au titre premier, "De la problématique du texte constitutionnel de la transition", on note que la transition sera régie par "l'Acte constitutionnel de la transition" à élaborer par le HCR-Parlement de transition et à promulguer par le chef de l'Etat conserve les symboles et emblèmes du pays jusqu'à l'adoption par référendum de la constitution de la 3ème république. Quatre institutions fonctionneront pendant la transition : le Président de la République, le Haut Conseil de la République-Parlement de transition, le gouvernement de transition et les Cours et tribunaux.

Du chef de l'Etat

Compte tenu des prérogatives du Président de la République pendant la transition au regard des problèmes posés par la collaboration, la concertation, les délais butoirs et les avis conformes, les deux délégations ont convenu :

- de la nécessité de renforcer les mécanismes de collaboration et de concertation entre toutes les institutions de la transition pour permettre leur fonctionnement harmonieux, efficace et non conflictuel ;
- du principe de la concertation permanente qui portera notamment sur les nominations aux emplois civils et

militaires. Une ordonnance présidentielle délibérée en conseil de ministres en fixera les modalités ;

- du maintien des délais butoirs en matière de promulgation des lois, du droit reconnu au chef de l'Etat de demander une nouvelle délibération de la loi ou de certains articles de celle-ci soumis à sa sanction ; de la suppression des délais butoirs en matière de nomination des hauts cadres civils et militaires en vertu du principe de la concertation permanente en cette matière.

Du HCR-Parlement

En ce qui concerne le Haut conseil de la République-Parlement de transition, les deux délégations conviennent de la structure monocamérale. Il sera composé sur base des principes de représentation équitable et équilibrée et de non exclusion entre les forces politiques, à partir des critères objectifs ci-après :

- a. les conseillers de la République actuels ;
- b. les membres de l'Assemblée nationale, à l'exception des 44 députés validés après l'exclusion des membres du groupe parlementaire de l'opposition ;
- c. par cooptation, les négociateurs qui ne sont ni conseillers de la République ni députés d fait qu'on veillera à ce que toutes les zones soient représentées. En vue de pallier à la rupture des équilibres provoqués par le décès, la démission l'incompatibilité de la déchéance, les deux délégations conviennent que chaque partie complètera ses effectifs en puisant le nom du ou des remplaçants parmi les anciens conseillers ou les suppléants issus de l'Assemblée nationale.

Les deux délégations conviennent qu'à l'exception de son président, le Bureau du Haut conseil de la République-Parlement de transition comprendra

autant des membres des FPC qu'il y a des membres de l'USORAL et alliés. Il en sera de même des bureaux des commissions.

Du gouvernement

Les deux délégations conviennent que le gouvernement est pleinement responsable de la gestion devant le Haut conseil de la République-Parlement de transition des règles de bonne gestion du trésor public et du portefeuille de l'Etat, de l'application sans complaisance des critères de compétence, d'expérience et d'intégrité morale dans la nomination des mandataires publics.

A propos de la diplomatie, les deux délégations recommandent la réévaluation de la politique extérieure en fonction des intérêts du pays, de la réduction du nombre des postes et du personnel diplomatiques, une nouvelle mise en place du personnel diplomatique en fonction des exigences d'éthique et d'équilibre régionale.

Non conflictualité

Les deux délégations estiment que la non-conflictualité pendant la période de transition doit être renforcée, notamment par :

- le respect du caractère général et impersonnel des lois et règlements de la République ;
- le respect par tous et sans parti pris des textes légaux et réglementaire du présent protocole d'accord ;
- le respect des attributions dévolues à chaque institution et à chaque service public de l'Etat, l'interdiction de détourner les attributions du pouvoir et de la puissance publique vers la réalisation des intérêts partisans, des fins personnelles ou pour faciliter l'ingérence d'une institution ou d'un service public, la préservation de la neutralité des institutions et des services publics, condition essentielle de la non-conflictualité, le bannissement de l'intolérance, l'élaboration et l'application d'un code d'éthique et de bonne conduite

afin d'éviter des attitudes et des comportements générateurs.

Elections et commissions électorales

Les deux délégations ont évoqué les préalables à l'organisation du référendum et des élections, dont les suivants :

- l'effectivité de la neutralité des FAZ et services de la sécurité ;
- la restauration du fonctionnement normal des institutions de la transition et des services publics ;
- l'instauration de la liberté d'expression par tous à travers l'audiovisuel ;
- la présence des observateurs internationaux avant, pendant et après les élections ;
- l'identification des nationaux et l'application de la loi sur la nationalité ;
- le recensement de la population ;
- les opérations d'enrôlement ;
- l'acquisition des moyens logistiques en qualité suffisante ;
- la neutralité de la territoriale.

Les deux délégations conviennent que la commission nationale des élections sera composée sur les bases suivantes :

- représentativité égalitaire des régions à raison de 4 membres par région ;
- représentativité paritaire des forces politiques en présence, signataires du protocole d'accord.

Les commissions provinciales et municipales des élections seront mises en place mutatis mutandis sur les mêmes bases.

Les deux délégations recommandent au gouvernement de transition et à la commission nationale des élections de solliciter auprès de l'ONU, de l'OUA et de la CEE et des pays amis l'assistance et l'appui nécessaires à l'organisation et au bon fonctionnement des élections, de faire appel aux observateurs étrangers pour assurer du bon déroulement des opérations avant, pendant et après les élections.